



HONORAIRES AGENCE

(mise à jour au 1^{er} avril 2017)

Ventes

Honoraires de transaction (Hors cas particulier* - voir ci-dessous)

Prix de vente TTC	Honoraires TTC
Moins de 100 000 €	6 000 €
De 100 001 à 150 000 €	6,00 %
De 150 001 à 250 000 €	5,50 %
De 250 001 à 350 000 €	5,00 %
De 350 001 à 450 000 €	4,50 %
A partir de 450 001 €	4,00 %

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

***Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989

S'adaptant à la loi ALUR, les honoraires de chaque parti sont établis de la manière suivante :

5.50 Euros TTC / m² correspondant à :

- la visite du logement
- l'étude du dossier de candidature (solvabilité) et la présentation au propriétaire
- la rédaction du bail

3.00 Euros TTC / m² correspondant à :

- Etat des lieux entrant et sortant

Voir conseiller en agence pour conditions particulières.

SARL VIA IMMO au capital de 10 000 € - Siège social : 116 rue du Général de Gaulle 69530 BRIGNAIS 04 78 05 06 07 - brignais@laforet.com - RCS LYON 749 868 667 - N° TVA intra-communautaire n° FR55 749 868 667 -

Titre Professionnel : Agent immobilier - Activité : Transaction - Carte professionnelle n° 123463 délivrée par la Préfecture de LYON (69003), 106 rue Pierre Corneille - Garantie financière : ALLIANZ 87 rue de Richelieu 75002 PARIS -

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.